

Identifiant unique*: 040-214003139-20150630-2015_D5-DE

Envoyé en préfecture, le 01/07/2015 - 11:43

Reçu en préfecture, le 01/07/2015 - 11:50



DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 22
Date de convocation : 24/06/2015

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 30 juin 2015**

--- o0o ---

L'an deux mille quinze, le trente juin, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE, DUBOS (a procuration pour M. GOSSELIN), Mmes COURROS, BRUGAT (a procuration pour Mme COUFFIGNAL), M. BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY, MM. GAILLARDET (procuration pour M. DUCASSE), DUBUN, LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mmes THIEBLIN, DAUGREILH, DARGELOSSE (a procuration pour Mme DEGOS).

Etaient excusés : Mme DEGOS (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), MM. MARSAN, DUCASSE (a donné procuration à M. GAILLARDET), Mmes COUFFIGNAL (a donné procuration à Mme BRUGAT), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), MM. GOSSELIN (a donné procuration à M. DUBOS), TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance D
Délibération n°5**

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal – Décision modificative N°1

Au budget principal de la Ville de TARTAS pour l'année 2015, il convient de procéder à la décision modificative n° 1, selon les inscriptions ci-après :

Opération 9913 – Installations plaine sports – Compte 21318.....Ajouter 20 000 €

Opération 9201- Aménagement bâtiments – Compte 21318.....Enlever 20 000 €

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable et procède à la décision modificative n°1.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.


Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES